

Société A MO TI INFIMIER

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SELASU)

Au capital de 500 euros

Siège social : Porte 20b, 20 Avenue Pripri Soula, 97355 MACOURIA

RCS Cayenne – SIRET 98136416900012

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE – TRANSFORMATION DE LA SELAS EN SELARL

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin,

Madame HORTH Kate Amandine, associée unique de la société « A MO TI INFIMIER », dûment convoquée, prend la décision suivante :

TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE

L'associée unique décide de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, de Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SELASU) en Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SELARLU).

La transformation est justifiée par la volonté d'adopter une forme juridique plus adaptée au mode de fonctionnement de la société.

Conformément aux dispositions de l'article R. 210-6 du Code de commerce, l'associée unique atteste que le capital est intégralement libéré.

Les caractéristiques de la société après transformation sont les suivantes :

- Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SELARLU)
- Dénomination : A MO TI INFIMIER
- Siège social : Porte 20b, 20 Avenue Pripri Soula, 97355 MACOURIA
- Capital social : 500 euros
- Objet : Exercice de la profession d'infirmière, tel que défini dans le Code de la santé publique

HK
1

- Gérance : Madame HORTH Kate Amandine, demeurant Porte 20b, 20 Avenue Pripri Soula, 97351
MATOURY

L'associée unique constate que la transformation est effective à compter du 1^{er} juillet 2025.

Fait à MACOURIA, le 30 juin 2025.

Signature de l'associée unique :

Madame HORTH Kate Amandine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H K A', written over a large, loopy, horizontal stroke that serves as a base for the signature.

H K